



**Communauté Economique et Monétaire  
de l'Afrique Centrale  
(CEMAC)**

---

**18<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

-----

**COMMUNIQUE FINAL**

Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est réuni en session ordinaire, le 19 Décembre 2008 à Bangui, sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Emmanuel BIZOT**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, Président en exercice dudit Conseil.

Ont pris part aux travaux :

**Pour le Cameroun :**

- Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur ESSIMI MENYE, Ministre des Finances ;

**Pour la Centrafrique :**

- Monsieur Sylvain MALIKO, Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie, et à la Coopération Internationale ;
- Madame Emilie Béatrice EPAYE, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises ;

**Pour le Congo :**

- Monsieur Justin BALLAY MEGOT, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration sous-régionale et du NEPAD ;
- Monsieur Pacifique ISSOÏBEKA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

**Pour le Gabon :**

- Monsieur Blaise LOUEMBE, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation ;
- Monsieur Noël Nelson MESSONE, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie, et de l'Intégration Régionale, Chargé de la Francophonie et de l'Intégration régionale ;
- Monsieur Célestin BAYOGHA, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement ;
- Monsieur Fabien OVONO NGOUA, Ministre Délégué auprès du Ministre du Commerce et du Développement Industriel, chargé du NEPAD.

**Pour la Guinée Equatoriale :**

- Monsieur Baltazar ENGONGA EDJO'O, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration ;
- Madame Francesca TATCHOUOP BELOPE, Vice-Ministre de l'Economie, du Commerce et de la Promotion des Entreprises ;
- Monsieur Eusebio EPICO PENDA, Secrétaire d'Etat chargé des Services des Douanes et du Contrôle financier.



**Pour le Tchad :**

- Monsieur Ousmane MATHAR BREME. Ministre de l'Economie et du Plan ;
- Mme Fatimé ISSA RAMADAN, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Jean-Marie MAGUENA, Vice-Président de la Commission, Monsieur Jean Serges WAFIO, Commissaire chargé du Département du Marché Commun, Dr Bernard ZOBA, Commissaire chargé du Département des Infrastructures et du Développement Durable, Monsieur Pedro ONDO ENGO, Commissaire chargé du Département des Droits de l'Homme, de la Bonne Gouvernance, et du Développement Humain et Social, Monsieur Hassan Adoum BAKHIT, Commissaire chargé du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière, Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Monsieur Jean MONGO ANCTHOUIN, Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC, l'Honorable Laurent GOMINA PAMPALI, Président de la Commission Interparlementaire de la CEMAC, Monsieur Anicet Georges DOLOGUELE, Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), Monsieur Idriss Ahmed Idriss, Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC).

Le Conseil des Ministres a été précédé, du 14 au 17 décembre 2008, par les travaux du Comité Inter-Etats, des Conseils d'Administration des Organismes spécialisés et par la réunion du Comité de Gestion du Fonds de Développement Communautaire (FODEC).



La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Premier Ministre de la République Centrafricaine, Chef du Gouvernement qui a prononcé un important discours après l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC.

Au cours de son allocution, le Président de la Commission a souhaité la bienvenue au siège de la CEMAC à tous les participants aux assises avant d'indiquer que l'année 2009 verra le démarrage de l'important Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC en cours d'élaboration. Dans cette perspective, toutes les institutions communautaires doivent se mobiliser pour ancrer la CEMAC dans la modernité. Elles doivent à cet effet, accorder plus de place aux femmes, à la jeunesse et à la société de l'information, a poursuivi le Président de la Commission.

Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a, au nom de **Son Excellence François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République, Chef de l'Etat et Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, souhaité la bienvenue en terre Centrafricaine à toutes les délégations.

Poursuivant son propos, le Premier Ministre a rappelé que les dernières assises de la CEMAC, tenues à Yaoundé en Juin 2008, ont permis d'asseoir les piliers de la réforme en cours de la Communauté et de dresser le bilan à mi-parcours. En se félicitant de l'esprit de collégialité qui anime désormais le fonctionnement de la Commission, le Premier Ministre, a indiqué que la présente session se tient dans un contexte marqué notamment par la consolidation du processus de rétablissement de la paix en RCA et la crise financière internationale. Aussi, et pour s'engager résolument sur la voie de la croissance, la CEMAC a-t-elle



besoin de persévérer dans la poursuite des réformes structurelles en cours, a ajouté le Premier Ministre.

Après l'adoption de l'ordre du jour, le Conseil a approuvé le procès-verbal de sa 17<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue les 19 et 20 Juin 2008 à Yaoundé avant d'adopter les principales conclusions des travaux des Experts.

S'agissant cependant du litige qui oppose l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC à un de ses anciens agents, le Conseil a demandé à la Commission et à la Cour de Justice Communautaire de lui trouver une solution adéquate.

Abordant le point relatif au rapport d'activités 2008 et au programme d'actions 2009, le Conseil, après avoir instruit la Commission à prendre en compte les questions de sensibilisation des populations aux questions d'intégration dans les actions de 2009, a adopté les deux rapports soumis à son examen.

Examinant les questions financières, le Conseil, après un long débat, a adopté l'ensemble des budgets des Organes, Institutions et Organismes spécialisés de la Communauté. Cependant, compte tenu des conséquences prévisibles de la crise financière internationale actuelle, le Conseil a demandé à la Commission de prioriser son plan d'actions et d'observer une exécution prudente des différents budgets. A cet effet, mandat est donné à la Commission de réaménager ces budgets, notamment en différant la mise en œuvre des projets qui n'ont pas connu un début d'exécution.

S'agissant de l'extension du siège de la Commission, le Conseil a suivi avec attention la présentation par l'architecte et s'est félicité de la qualité du projet. Il a demandé à la Commission d'intégrer les propositions faites en vue de l'amélioration du projet qu'il a par ailleurs approuvé. Le



financement du projet interviendra dans le cadre d'une dotation budgétaire spéciale.

Abordant la question relative aux réformes institutionnelles de la CEMAC, le Conseil a été informé des propositions d'amendement au Traité révisé et à la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), en vue de la mise en place conforme d'une Cour des Comptes Communautaire à compétences juridictionnelles.

Examinant l'importante question liée au Programme Economique Régional et l'impact de la crise financière internationale sur les économies de la zone CEMAC, le Conseil s'est félicité de l'élaboration du PER qui constitue une réponse régionale à la crise. Il a, en conséquence vivement recommandé la mise en œuvre, dès la fin mars 2009, de chacun des cinq piliers de croissance identifiés à savoir, l'Energie, l'Agriculture et l'Agro-industrie, l'Economie forestière, l'Elevage et la Pêche, et les Mines et la Métallurgie.

Le Conseil a formulé par ailleurs, dans le même cadre, les recommandations suivantes :

- La mise en œuvre par tous les Etats, des actions en vue de redéfinir leurs stratégies budgétaires pour adapter leurs dépenses à leurs recettes actuelles et futures, et l'amélioration des performances des régies financières ;
- La diversification et la dynamisation les secteurs d'activité non pétrolière pour réduire la vulnérabilité des économies de la sous-région aux chocs extérieurs ;
- Le renforcement de l'intégration régionale à travers notamment l'application de la libre circulation des biens, des services, des capitaux et surtout des personnes, la mise en œuvre de politiques



ambitieuses de développement des infrastructures de base et une coopération renforcée en matière de sécurité et de politique étrangère ;

- Le développement d'un système financier sous-régional efficace, capable de lever des fonds nécessaires au financement des grands programmes d'investissement ;
- Le renforcement du contrôle et de la réglementation bancaires dans la sous-région.

En matière de coordination des politiques économiques, le Conseil a examiné et adopté le rapport de surveillance multilatérale pour l'année 2007 et les perspectives pour 2008, les Grandes Orientations des Politiques Economiques et la Directive relative au Plan Comptable de l'Etat en zone CEMAC, harmonisant et modernisant la gestion des finances publiques dans l'espace communautaire.

Dans le domaine des politiques sectorielles, le Conseil a examiné plusieurs questions d'importance.

Il a ainsi modifié les dispositions de la Décision relative au règlement des quotes-parts des Etats parties au Programme de Sécurité Aérienne et de Maintien de la Navigabilité des Aéronefs (COSCAP) en vue d'une meilleure appropriation du projet par les Etats membres.

Afin d'assurer la mise en œuvre du premier volet de la stratégie e-cemac 2010 sur les Technologies de l'Information et de la Communication, le Conseil a pris diverses mesures réglementant notamment les politiques de régulation des communications électroniques au sein des Etats membres de la CEMAC, les régimes juridiques des activités de communications électroniques dans les Etats membres de la CEMAC ,



l'établissement et le contrôle des tarifs de services de communications électroniques au sein de la CEMAC.

Le Conseil a, en outre, donné mandat à la Commission de la CEMAC dans les domaines suivants en vue:

- ✓ D'élaborer des Directives sur l'Interconnexion internationale extra sous-régionale, la Cybercriminalité et à la Cybersécurité ;
- ✓ De finaliser l'organisation et le fonctionnement du Comité Technique de Régulation ;
- ✓ D'organiser une commission mixte CEMAC-Union Africaine pour définir une base de coopération formelle entre les deux Organisations ;
- ✓ De réviser l'Accord de coopération existant entre la CEMAC et l'UNESCO.

Passant à l'examen du dossier de la Compagnie aérienne communautaire « Air CEMAC », le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état d'avancement du projet, s'est félicité des progrès réalisés. Il a instruit le Président de la Commission de convoquer une réunion des Experts en vue notamment de finaliser les statuts de la future Compagnie et d'étudier la nature des apports du partenaire technique. Le Conseil a, par ailleurs donné mandat au Président de la Commission d'entreprendre, le cas échéant, une consultation à domicile de la Conférence des Chefs d'Etat, particulièrement pour la désignation du siège de la Compagnie.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a pris connaissance de l'état des négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne. Il a instruit la Commission de la CEMAC de convoquer dans les meilleurs délais, une réunion des Ministres en charge des



négociations APE, afin de donner de nouvelles orientations aux négociateurs techniques.

Le Conseil a également adopté les procédures et modalités d'agrément des produits originaires CEMAC. Il a par ailleurs accordé un certain nombre d'agrément de commissionnaires en douane, de professionnels libéraux de la comptabilité, de conseils fiscaux et des transporteurs routiers des marchandises diverses.

Au titre de la Commission Interparlementaire, le Conseil a été informé des démarches entreprises par celle-ci, en vue de l'installation du Parlement Communautaire prévue dans la période du 23 au 30 Mars 2009.

Le Conseil a décidé, au titre des mesures individuelles, des nominations suivantes :

- A la Commission de la CEMAC : Contrôleur Financier, **Monsieur Pablo ALOGO NCORO MIDJE ;**
- A l'Institut Sous-régional des Statistiques et d'Economie Appliquée (ISSEA) :
  - ✓ Directeur des Etudes, **M. ONDO Jean Cléophas ;**
  - ✓ Directeur de la Formation Continue et de la Recherche Appliquée, **M. NGONTHE Robert.**
- Au Centre Inter-Etats d'Enseignement en Santé Publique d'Afrique Centrale (CIESPAC) : Directeur du Centre, **Monsieur Jacques NDEMANGA-KAMOUN**, en remplacement du Professeur Gérard GRESENGUET.

Faisant un tour d'horizon sur des questions d'actualité régionale et internationale, le Conseil a salué la décision prise par les Autorités Centrafricaines d'organiser le Dialogue Politique Inclusif en RCA. Aussi, a-t-il rendu un vibrant hommage à **Son Excellence El Hadj Omar**



**BONGO ONDIMBA**, pour sa médiation et encouragé toutes les parties prenantes à persévérer dans cette voie pacifique.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses profonds remerciements à **Son Excellence François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au Peuple Centrafricains, pour toutes les marques d'attention dont il a été l'objet pendant son séjour à Bangui.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de sérénité et d'entente cordiale.

La séance a été levée à 15 heures 40.

**Fait à Bangui, le 19 Décembre 2008.**

**Le Président du Conseil des Ministres,**



**Emmanuel BIZOT**